

Isère

AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE **Métropole : les 1 607 heures ne passent pas du tout**

Jean-Benoît VIGNY



La loi de transformation de la fonction publique, qui entrera en application en janvier 2022, continue à provoquer des remous dans les collectivités. La Métropole grenobloise en a été une nouvelle illustration ce vendredi 22 octobre.

C'est un conflit majeur qui secoue certaines collectivités françaises depuis des mois (dont Grenoble et Saint-Martin-d'Hères notamment en Isère), et qui a connu un chapitre aigu ce vendredi à la Métropole. En cause, la loi de transformation de la fonction publique qui oblige les 5,65 millions d'agents des collectivités à travailler 1 607 heures, conformément au passage à la semaine de 35 heures auxquelles il faut ajouter, depuis 2004, la journée de solidarité. Or, tous ne travaillent justement pas ces 1 607 heures ; « la loi, disait Émilie Chalas qui en était rapporteuse à l'Assemblée nationale, remet au diapason les institutions qui ne respectaient pas le même temps de travail

que tous les Français ».

Depuis 20 ans, certaines collectivités ont en effet accordé divers avantages (jours du président par exemple) qui les font sortir aujourd'hui des clous. Régulièrement rappelées à l'ordre par la Cour des comptes, elles doivent donc appliquer le 1^{er} janvier prochain ce temps de travail obligatoire. Et c'est là que ça coince, notamment à la Métropole où, a minima, les salariés perdraient huit jours de congés par an sans réelle compensation, du moins les syndicats et de nombreux agents l'estiment-ils ainsi.

Alors, après avoir déjà râlé massivement en juillet, une bonne centaine d'entre eux – la Métropole compte près de 2 000 agents – est revenue exprimer sa colère face aux élus réunis en conseil métropolitain. À grand renfort de slogans, de huées et d'interpellation des élus avec quelques noms d'oiseaux pas spécialement courtois ni distingués, ils ont voulu ouvrir un nouveau dialogue avec leur hiérarchie. Dialogue qui s'est dans un premier temps achevé par une prise de position sans ambiguïté : « Ce pacte social (proposé par l'exécutif métropolitain) ne répond pas à l'enjeu. Et à chacune de nos contre-propositions, on nous répond non, non et non, souligne le délégué syndical CGT Dimitri Martinez. Les agents ne sont pas là pour travailler pour rien. On nous prend pour des idiots. » Dans une lettre ouverte, ils insistaient : « La Métropole se veut moderne, innovante, or elle semble appliquer tout l'inverse quand il s'agit de ressources humaines, où elle apparaît résignée et réactionnaire. »

La Métropole avait déjà répondu qu'une compensation à cette loi du gouvernement d'Édouard Philippe « représenterait 3,5 millions d'euros ». Et, expliquait la première vice-présidente Michelle Veyret, « ça ne serait pas juste de faire supporter aux métropolitains une loi dont nous ne voulons pas ».

Après une nouvelle réunion avec les organisations syndicales et des représentants non syndiqués des agents, la Métropole s'est fendu d'un court communiqué pour exprimer sa position forcément fragile au regard de la colère des salariés : « Cette réunion a permis la poursuite du dialogue social autour de la réorganisation du temps de travail. Elle a également été

l'occasion de rappeler qu'environ 500 agents bénéficieront de dérogations à ce temps de travail du fait de la pénibilité [...] La Métropole délibérera au conseil métropolitain du 17 décembre à ce sujet." Ça pourrait de nouveau être agité.



Les agents avaient d'abord manifesté devant le siège de la Métropole. Photo Le DL /Jean Benoit VIGNY





La grosse centaine de manifestants a empêché la tenue du conseil métropolitain qui n'a réellement commencé que cinq heures après son début théorique. Photos Le DL /J-B.V.

